



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017  
AJOURNÉE AU 4 OCTOBRE 2017



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 2 octobre 2017, tenu le mercredi 4 octobre 2017 à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère, Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Denis Charette.

Le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, est aussi présent.

370/04-10-17

### RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 2 octobre 2017 à la suite de son ajournement.  
Il est 17 h.

### ADOPTÉE

371/04-10-17

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Report de l'item suivant à une prochaine séance :
  - F.1 Échange de terrains entre la Ville de Rivière-Rouge et la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge
- Ajout de l'item suivant :
  - F.4 Annulation de l'entente de principe entre la Ville de Rivière-Rouge et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867 concernant la convention collective de travail

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017  
AJOURNÉE AU 4 OCTOBRE 2017

### Période de questions du public

**B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**C AVIS DE MOTION**

**D ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

**E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

**F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Échange de terrains entre la Ville de Rivière-Rouge et la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge – **reporté**
2. Autorisation de remboursement de frais de cellulaires – Remplacement de la résolution numéro 202/05-06-17
3. Autorisation donnée à Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) de poursuivre le service offert dans la zone nord (de Mont-Tremblant à Rivière-Rouge) pour l'année 2018
4. Annulation de l'entente de principe entre la Ville de Rivière-Rouge et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867 concernant la convention collective de travail

**G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**H TRAVAUX PUBLICS**

1. Mandat pour la réhabilitation du puits numéro 2 dans le secteur L'Annonciation

**I LOISIRS ET CULTURE**

**J DIVERS**

### Période de questions du public

**K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

**ADOPTÉE**

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

372/04-10-17

### AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE CELLULAIRES – REMPACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 202/05-06-17

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le remboursement de frais de cellulaires au montant de 30 \$ par mois à MM. Normand Levac et Patrice Boivin, respectivement chefs d'équipe des secteurs Marchand et L'Annonciation, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 202/05-06-17 adoptée lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

373/04-10-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017  
AJOURNÉE AU 4 OCTOBRE 2017

### AUTORISATION DONNÉE À TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES (TACL) DE POURSUIVRE LE SERVICE OFFERT DANS LA ZONE NORD (DE MONT-TREMBLANT À RIVIÈRE-ROUGE) POUR L'ANNÉE 2018

**CONSIDÉRANT** que depuis 2009, Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) offre une liaison entre la Ville de Mont-Tremblant et la Ville de Rivière-Rouge par autobus (zone nord), via quatre (4) circuits, du lundi au vendredi;

**CONSIDÉRANT** qu'Autobus Maheux assurera le service de transport des personnes pour une entente de douze (12) mois se terminant le 31 décembre de chaque année et que celle-ci peut être renouvelée, successivement, pour des périodes additionnelles de douze (12) mois;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge doit se positionner annuellement afin d'indiquer si elle désire poursuivre le service dans la zone nord;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge et la MRC des Laurentides doivent s'engager à déboursier conjointement l'ensemble des coûts d'exploitation dudit service de transport en commun intermunicipal et assumer dans la même proportion tout déficit pouvant survenir;

**CONSIDÉRANT** la récente demande de subvention au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) qui permettrait de réduire de 75 % la contribution de la Ville, au déficit d'exploitation;

**CONSIDÉRANT** les améliorations aux services prévus en janvier 2018 par la mise en fonction de nouveaux véhicules neufs et munis de WI-FI, découlant de l'appel d'offres pour la desserte 2018-2028 de TACL, l'inter des Laurentides;

**CONSIDÉRANT** le bon déroulement des opérations et la satisfaction de la clientèle;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation des prévisions financières 2018 portant la contribution de la Ville à 44 662,71 \$;

**CONSIDÉRANT** le manque à gagner de 250 003 \$ suivant les projections financières de 2018;

**CONSIDÉRANT** que le service de transport intermunicipal sera grandement amélioré en 2018;

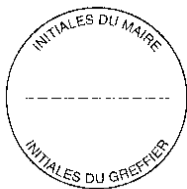
**CONSIDÉRANT** l'absence d'augmentation de droits de passage depuis 2010;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée des coûts de transport comparables;

**CONSIDÉRANT** les coûts d'exploitation plus élevés, les tarifs doivent être légèrement majorés;

**CONSIDÉRANT** que l'augmentation proposée des droits de passage de chacun des titres, se détaille de la manière suivante, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- la carte mensuelle Interzone de 85 \$ à 90 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017  
AJOURNÉE AU 4 OCTOBRE 2017

- la carte mensuelle Zone Nord de 65 \$ à 68,50 \$
- le titre 10 passages de 32,50 \$ à 37,50 \$
- le passage unique de 5 \$ à 6 \$;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Rivière-Rouge autorise Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) à poursuivre le service de transport en commun intermunicipal de personnes, assurant une liaison entre Rivière-Rouge et Mont-Tremblant pour la prochaine année et, qu'à cet effet, la Ville de Rivière-Rouge s'engage à déboursier, conjointement avec la MRC des Laurentides l'ensemble des coûts d'exploitation dudit service de transport en commun intermunicipal et à assumer dans la même proportion tout déficit pouvant survenir.

Que le conseil autorise l'augmentation des tarifs tel que décrit ci-haut.

### ADOPTÉE

374/04-10-17

### ANNULATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 2867 CONCERNANT LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution numéro 347/02-10-17, adoptée lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, le conseil municipal de la Ville a approuvé l'entente de principe entre la Ville de Rivière-Rouge et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, survenue le mardi 26 septembre 2017 à Mont-Tremblant, concernant la convention collective de travail pour les années 2017 à 2023 et a autorisé la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer la convention collective de travail à intervenir entre les parties, telle résolution étant conditionnelle à la ratification de la partie syndicale lors de sa prochaine assemblée générale;

**CONSIDÉRANT** que les parties ont discuté, analysé et négocié l'ensemble et toutes les offres et demandes soumises de part et d'autre;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal est déçu que le Comité de négociations syndicales ait renié sa parole et ait retiré son appui à l'entente de principe survenue le 26 septembre 2017 à Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT** qu'en fonction des faits à la présente, le conseil municipal se donne la latitude de considérer toutes ses options, dont notamment tous recours juridiques jugés pertinents et dans l'intérêt des contribuables;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'annuler l'approbation de l'entente de principe entre la Ville de Rivière-Rouge et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, survenue le mardi 26 septembre 2017, à Mont-Tremblant, concernant la convention collective de travail pour les années 2017 à 2023 et annule de ce fait la signature de ladite entente de principe.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017  
AJOURNÉE AU 4 OCTOBRE 2017

Que la présente résolution annule la résolution numéro 347/02-10-17 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

**ADOPTÉE**

### TRAVAUX PUBLICS

375/04-10-17

#### MANDAT POUR LA RÉHABILITATION DU PUIITS NUMÉRO 2 DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de réhabilitation du puits numéro 2 dans le secteur L'Annonciation à la compagnie « R.J. Lévesque & Fils », pour un montant total de 21 000 \$ plus les taxes applicables (montant net de 22 047,38 \$), le tout selon leur proposition du 11 août 2017.

Que ladite dépense soit prise à même le budget 2017 de la Ville.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

376/04-10-17

#### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 17 h 05.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger, mairesse